Image not found or type unknown

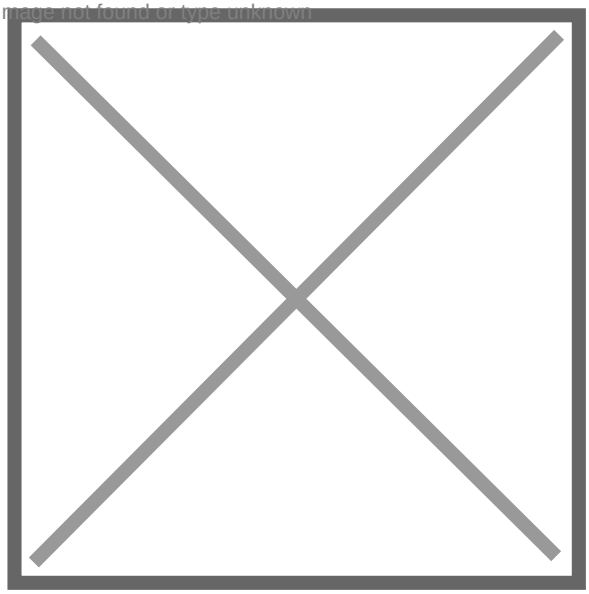

Droit du locateur de louer à nouveau

Par **greggfr**, le **19/02/2012** à **04:15**

Bonjour,
J'ai eu beaucoup de problèmes avec mon locataire avec le paiement qui a entraîné une tribuneral que j'ai perdu à cause de mon tennant couché qu'ils ont payé en liquide.
La Tennant a obtenu un nouveau contrat qui a débuté le 1 avril 2009. Le contrat devait expirer le dernier jour du mois de mars de cette année et mes tennants quitté le 1er février.
Le huissier prepaired l'acte nécessaire en expliquant que mes parents âgés étaient d'occuper ma maison après le 1er Avril.
Mes parents ne veulent plus l'habitude de la maison pour cause de maladie.
Le huissier m'informe que lorsque la clé est retourné le dossier est fermé.
Mon locataire a déménagé à la maison à côté de moi et continue à abuser de moi et de crier des insultes racistes. Je suis écossais.

Ma question est la .... Puis-je re-louer ma maison à un tennant nouvelle. ou est-il nécessaire d'attendre jusqu'à ce que le contrat expire Origional. afin d'éviter des actions en justice de mon dernier locataire problématique.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés